

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** CHAUSSÉE DE THUIN 49, 6150 ANDERLUES

📋 **Type de contrôle:** Contrôle Périodique (6.5)

📅 **Date du contrôle:**
23/07/2026

📅 **Prochaine visite avant le:**
23/07/2027

👤 **Agent-visiteur:**
Benjamin De Potter

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Tweeple
Adresse	Rue de Balenfer 5, 7130 Binche, Belgique
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	DUCHÈNE, Christel
Adresse	CHAUSSÉE DE THUIN 49, 6150 ANDERLUES
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	CHAUSSÉE DE THUIN 49, 6150 ANDERLUES
Numéro de Compteur	1SAG1100745750
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	ORES (Hainaut Électricité)
Type de Bâtiment	Maison
Code EAN	NC

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	VFVB Autre - A DEFINIR
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	40A 2P
Protection Maximale	40A 2P
Nombre de Tableaux	1
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	NON MESURABLE Ω
Isolement	NON MESURABLE $M\Omega$
Description de l'Installation	2 DISJONCTEUR A BROCHE 32A 3 DISJONCTEUR 2P 16A

Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-035 / 5639115

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Equipotentielles	NOK
Test BP du DDR (ΔI_n)	
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	
Contrôle de l'État	NOK
Raccordements	NOK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
218	L'introduction des câbles dans le tableau doit être réalisée selon les règles de l'art.	L1 1.4
219a	Le(s) coffret(s) de répartition n'ont pas pu être ouvert(s) dus aux fusibles et/ou les disjoncteurs à broche qui ne peuvent pas ou difficilement être enlevés. Le câblage interne n'a pas pu être vérifié.	L1 1.4
Mise à la terre		
401	Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions.	L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11
407	Les connexions des liaisons équipotentielles et des conducteurs de protection sont à fixer selon les prescriptions	L1 4.2.3.2 ; 5.4.3
Différentiel		
501	Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale $I_n = 40A$, d'une sensibilité maximale de 300mA, de type A et d'un dispositif de plombage.	L1 4.2.3.4
502	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour salle de bain, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.	L1 4.2.4.3
503	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30 mA pour pour les circuits équipées de prise sans terre	L1 8.2.1.6
Protection surintensité		
610	Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs à broches et des disjoncteurs de branchement.	L1 5.3.5.5
608	Prévoir les éléments de calibrage à placer sur les embases recevant les fusibles et/ou disjoncteur à broches.	L1 5.3.5.5.a
Installation		
704	L'introduction des câbles dans le matériel électrique est à revoir.	L1 5.2.1
703a	Tous les interrupteurs, socles de prises, etc... doivent être munis de caches de protection nécessaires.	L1 4.2.2.3
706	Les connexions doivent être réalisées dans les tableaux, les boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs et aux prises de courant, dans les armatures de plafond, servant à suspendre l'éclairage et de dérivation.	L1 5.2.6
Protection incendie		

Code	Libellé	Paragraphe
901	Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage, ...).	L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5
Coffret(s) électrique		
235	Le matériel électrique est à refixer selon les règles de l'art.	L1:1.4.1.2.;L1:1.4.1.3
Installation		
722	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les structures de luminaires.	L1:5.2.6.1.

Remarques

Code	Libellé
1. Installation domestique	
RDE4	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessibles de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.
RDE6	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
RDE10	Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
RDE12	Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
RDE44	Il est possible que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.
RDE15	L'unité est meublée au moment du contrôle.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 23/07/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Benjamin De Potter



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Libellé	Photo
TGBT	